

Introduction : Défendre le territoire « Relocalisations » et résilience autochtone

Frédéric Laugrand

Volume 41, Number 2-3, 2011

« Relocalisations » et résilience autochtone

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021609ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021609ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Laugrand, F. (2011). Introduction : Défendre le territoire : « Relocalisations » et résilience autochtone. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(2-3), 3–12.
<https://doi.org/10.7202/1021609ar>



**Frédéric
Laugrand**

Introduction

Défendre le territoire

« Relocalisations » et résilience autochtone

Au début le Grand Boss Blanc avait la Bible et les Indiens avaient la terre; aujourd'hui les Indiens ont la Bible, et le Grand Boss Blanc a la terre. Mais l'Indien se réveille, il s'aperçoit qu'on lui vole son pays. Il s'organise pour résister. Il sort les pinces, les crayons de couleur, les pancartes et il manifeste. (Pierre Falardeau, 1999 : 98)

À LA SURFACE DE LA PLANÈTE, les déplacements forcés de populations existent en si grand nombre et dans une telle variété qu'une catégorie générique demeure difficile à trouver. Par ailleurs, les différences qui permettent de distinguer « la relocalisation » de « la migration forcée » ou même « d'un déplacement volontaire » sont parfois ténues. Plutôt que de se perdre en conjectures ou dans une typologie stérile, nous avons choisi de retenir, pour les cas amérindiens et inuits qui nous intéressent, la notion de « relocalisation », en la définissant comme une opération au cours de laquelle un groupe se déplace dans un espace-temps donné (nous intégrons les effets des déplacements sur les imaginaires), sous la pression plus ou moins forte d'un autre groupe, habituellement maître du pouvoir. Cette notion de relocalisation nous paraît adéquate parce qu'elle permet d'insister aussi, au-delà de l'euphémisme apparent qu'elle exprime, sur deux caractéristiques majeures de ces phénomènes tels qu'ils apparaissent en contexte colonial et postcolonial, à savoir leur caractère

répétitif et leur lien étroit avec une rationalité économique et moderne.

DÉFINIR LES RELOCALISATIONS

Le préfixe *re-* marque une répétition qui s'exprime à plusieurs niveaux dans les déplacements. Tout d'abord, il est rare qu'un peuple relocalisé ne se soit pas déjà déplacé au cours de l'histoire. Le cas des Amérindiens et des Inuits, longtemps nomades et migrants, illustre ce point. Mais cette répétition du déplacement est surtout à entendre métonymiquement et métaphoriquement. La relocalisation implique un mouvement qui n'est jamais ni complet ni définitif, soit que les peuples et groupes humains demeurent attachés à des espaces-temps et reviennent sur leur lieu d'origine, soit que les gouvernants qui orchestrent les relocalisations ne s'arrêtent pas là et continuent à déplacer, à reloger, à gérer et transformer le mode de vie des peuples déplacés, quitte à s'immiscer dans des domaines plus intimes de leur vie sociale. Parfois seules quelques familles d'un groupe sont affectées par la relocalisation. Enfin, nous voyons une pertinence à cette idée de répétition dans la mesure où tout déplacement physique entraîne avec lui une multitude d'autres déplacements lisibles sur le plan des imaginaires et de la mémoire, mais également sur les plans de la santé et des valeurs. La relocalisation implique donc de tenir



Reproduit avec la permission de Roger Todd Moore,
<http://texascalendars.com>

(Source : <http://www.texasescapes.com/Caroons/20080728Indian-Reservation.htm>)

compte de ces multiples opérations au risque de biaiser son évaluation.

Notre choix pour la notion de relocalisation tient ensuite à la connotation économique de ce terme. En économie, la notion de relocalisation désigne un changement d'implantation géographique de tout ou partie des activités d'une entreprise afin de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation, du fait que ce déplacement génère des économies de coûts. La relocalisation signifie aussi le retour, dans un pays riche et développé, d'une activité qui avait été précédemment délocalisée dans un pays en voie de développement. L'action de relocaliser s'oppose ainsi à celle de délocaliser qui désigne le transfert de capitaux et d'emplois d'une entreprise dans un autre lieu afin de bénéficier d'avantages compétitifs et de conditions économiques plus favorables¹. Sans aller plus loin dans ces considérations, observons que ces deux opérations de délocaliser et de relocaliser demeurent étroitement liées aux idéologies de la modernité capitaliste et à la mondialisation, à une action souhaitable parce qu'elle est financièrement rentable. Or, nous verrons que, dans la plupart des relocalisations autochtones contemporaines ces mêmes arguments économiques sont invoqués à une étape ou l'autre du processus, les coûts non économiques ou indirects demeurant, quant à eux, évacués de ces calculs. On se situe loin ici d'une « économie des intérêts bien compris » telle que défendue par Pierre Bourdieu. Ce constat ne signifie pas pour autant que des relocalisations n'existaient pas en dehors de la modernité. Celle-ci n'a fait qu'accélérer ce type de phénomène. Un dernier point est l'appauvrissement souvent inéluctable des relocalisés, un constat que rappelle M. Cernea (2003 : 39) dans sa critique sociologique du principe de compensation :

De tels déplacements sont l'expression d'une des pathologies les plus pernicieuses que produisent les projets de développement. Ils ont souvent pour effet de détruire l'infrastructure économique et les moyens de subsistance des populations déplacées.

Tout en reconnaissant que les délocalisés sont habituellement les grands perdants de ces opérations, le rapport de forces n'étant jamais en leur faveur, nous avons choisi de nous intéresser ici à la résilience dont font part la plupart du temps les peuples déplacés. Une fois de plus, la résilience est un terme qui provient d'autres disciplines, en particulier de la psychologie qui l'a d'abord emprunté à la science des matériaux, puis des travaux de Boris Cyrulnik qui l'a fait pénétrer en anthropologie. La résilience désigne cette capacité d'un agent à rebondir après avoir subi le choc d'un traumatisme. Nous entendons ici les transformations, les mutations, les stratégies et les réponses multiples qui émanent des victimes des relocalisations. Nous n'induisons pas que les relocalisations sont des opérations faciles à accepter, ni qu'à l'image des mégaprojets qui en sont à l'origine, elles impliquent un « processus de destruction créatrice » (suivant l'expression de Schumpeter citée par Geller et Lynch 2003 : 17). Bien au contraire, qu'elles soient visibles ou invisibles, nous savons que les traces et les cicatrices qu'elles laissent restent souvent indélébiles, occasionnant de profonds traumatismes pour les populations. En mobilisant la notion de résilience, nous voulons toutefois souligner combien les relocalisés parviennent malgré tout à rebondir, à se restructurer, à développer de nouvelles stratégies, d'autres imaginaires. Ces réponses sont complexes à aborder, tant elles varient selon les groupes, les contextes, les traditions et les époques².

Mais revenons aux relocalisations forcées, les plus brutales. Si le sujet a été abondamment traité au cours des vingt dernières années, donnant lieu à des encyclopédies (Littlefield et Parins 2011), les termes n'ont pas cessé de se diversifier. Dans les Amériques, les chercheurs qui, comme nous, utilisent la notion de « relocalisation » le font habituellement en anglais, recourant au concept de *relocation*. Ces derniers sont souvent des spécialistes de peuples autochtones, et en particulier des peuples du Nord (Bone 1974; Barr 1977; Waldram 1980; Preston 1982; Fixico 1986; Marcus 1992; Blackhawk 1995; Bussidor et Bilgen-Reinart 1997; Petch 1998; Evans 2005; Burns 2006; Fraser 2010; Dalsbo 2010; Dowie 2010). Des chercheurs travaillant sous d'autres latitudes utilisent les termes de *resettlement* (réinstallation) [Mougeot 1986; Billson 1990; Cernea 1990 et Cernea et Guggenheim 1993], de *forced removal* (déplacement forcé) [Bessel et Haake 2009; Littlefield et Parins 2011], de *forced displacement* [Denov et Campbell 2002; Chatty et Colchester 2002], de « déportation » (Chiron de la Casinière 2008); de « déplacement » (Escobar 2003), « d'expulsés » (Geisler 2003). Dans ce numéro, c'est donc, à notre connaissance, une des premières fois que ce terme de « relocalisation » sera utilisé en français.

Avant de poursuivre, il nous faut lever une autre ambiguïté. Récemment, toute une série de travaux issus de différentes disciplines montrent que le déplacement plus ou moins forcé d'une population n'implique pas nécessairement une mobilité physique puisqu'il peut tout à fait exister dans une perception, un vécu, une réalité d'ordre phénoménologique qui vient ici renforcer l'effet de

déplacement. Au Canada, Deborah Davis Jackson (2011) en fournit une triste illustration avec le cas de ces résidents d'Aamjiwnaang, en Ontario. Dans cette réserve chippewa, proche de la ville de Sarnia et située au beau milieu d'une région industrielle surnommée la « vallée chimique canadienne », la pollution de l'air et les odeurs nauséabondes qui y circulent sont telles, qu'elles provoquent un processus que l'auteure qualifie de *displacement*. Ici, les membres de la communauté se plaignent mais ne bougent pas. Transis par le mal? Les résidents demeurent si profondément perturbés par ce paysage olfactif que celui-ci est à la base de leur aliénation territoriale. Autrement dit, c'est cette fois sans avoir été déplacée que la population a perdu son territoire ancestral. En ce sens Jackson montre qu'un déplacement n'est pas qu'un processus « socionaturel » comme le définissent de manière un peu trop restrictive Geller et Lynch (2003 : 20).

Avant l'étude de Jackson, qui a le mérite de montrer le rôle fondamental que jouent les odeurs dans ce processus, d'autres anthropologues avaient déjà mis de l'avant ces déplacements sans mobilité apparente, évoquant une sorte de « migration *in situ* » pour reprendre l'expression de Geisler (2003 : 76), laquelle se caractérise par la perte de droits importants, de position et/ou de sécurité. Citons le travail de L. Silberling (2003) chez des populations rurales et descendantes d'esclaves afro-brésiliens : des Quilombos de la région du Maranhá. Menacés plusieurs années durant d'être relocalisés pour satisfaire aux exigences des Américains qui souhaitaient installer chez eux une base de lancement de fusées, ces populations se sont démenées pour éviter l'opération.

Dans d'autres cas, la relocalisation est peu spectaculaire et peu médiatisée, apparemment bien orchestrée donc... Et pourtant, elle s'avère tout aussi traumatisante, un point que de nombreux anthropologues de la santé ont su relever. Pour en rester aux Amériques, citons l'étude pionnière de James Waldram à propos des Cris et des Métis du Manitoba : Waldram (1985) évoque une forme de *dietary delocalization* subséquente aux vastes déplacements induits par la construction de barrages et autres infrastructures hydroélectriques. Christopher Fletcher (2005) a suggéré le néologisme de *dystoposthesia* pour rendre compte de ce sentiment d'être étranger chez soi lorsque, sous la menace environnementale, les membres d'une population ne se sentent plus en harmonie avec les lieux sur lesquels ils vivent, comme si leurs propres corps leur étaient en quelque sorte devenus étrangers, comme si leur expropriation s'était effectuée sans délocalisation. Tel que l'illustrent de nombreux travaux en Afrique ou à Madagascar mais également en Asie, ce type de phénomène s'est largement répandu, d'abord avec les entreprises coloniales, l'idéologie du développement et de la modernisation, puis avec l'exploitation systématique des territoires et des ressources et, inversement encore, avec sa protection ultime au nom de l'écologie et de la préservation de la biodiversité (Geisler 2003).

Selon M. Cernea (1995), plusieurs dizaines de millions de personnes seraient chaque année contraintes à se

déplacer, à migrer et ce, sans compter les déplacements *in situ*³. Helen F. Sui (2007) laisse entendre que de tels déplacements *in situ* sont nombreux en Chine et probablement aussi en Inde ainsi que dans tous les pays qui connaissent des booms industriels, des mouvements migratoires et l'avènement de systèmes bureaucratiques peu enclins à respecter les petits groupes mais à rentabiliser, à répondre dans l'urgence aux nouveaux besoins des majorités. Dès lors, face à l'arrivée massive de populations ouvrières ou autres, de nombreux villageois de par le monde se sentent chez eux comme « des déplacés de l'intérieur », des exilés dans leur propre région. Perdus dans une nouvelle masse ou un contexte socio-économique qu'ils ne contrôlent plus, les victimes des relocalisations entrent dans ces cycles infernaux qu'on nomme l'appauvrissement et la paupérisation. Pensons ici au cas du Tibet où, en envoyant sur place de nombreux Chinois, les Tibétains deviennent en quelque sorte une minorité noyée dans une masse démographique.

Un peu partout sur la planète, des experts de multiples horizons ont depuis longtemps tiré les sonnettes d'alarme. Ainsi, M. Cernea (2003) a-t-il élaboré une véritable critique sociologique du principe de compensation si facilement mis en œuvre pour dédommager les victimes des relocalisations. L'expert critique en particulier l'indigence des méthodes économiques employées. Au Laos, Peter Vandergeest (2003) en appelle à réformer le régime foncier sans déplacer ni appauvrir les populations locales, un avertissement auquel les États africains et les organismes internationaux devraient songer pour éviter de nouveaux drames. Au Brésil, Florent Kohler (2008) a exposé les enjeux, tensions et autres compromis qui accompagnent inévitablement, écrit-il, les entreprises de protection environnementale et de développement, celles-ci pouvant affecter profondément les populations locales et ajouter aux différents traumatismes vécus antérieurement. Mais peu importe leurs conséquences, les grands projets ont encore bonne presse⁴ et n'affectent pas que les milieux autochtones, comme en témoigne au Québec le cas du parc national Forillon.

Ainsi, au Brésil, le barrage géant de Belo Monte, qui coûtera plus de treize milliards de dollars et inondera plus de 500 km² de forêt amazonienne, demeure à l'ordre du jour en dépit de toutes les campagnes menées par des célébrités qui, de Sting à James Cameron, s'inquiètent des conséquences de ce gigantisme. Si les plans sont respectés, le projet obligera la relocalisation de plus de 6000 familles dont les maisons seront toutes détruites, l'arrivée sur place de 12 000 à 22 000 ouvriers qui devront travailler jour et nuit et le va-et-vient de plus de 900 camions – , cette infrastructure géante, comparable au barrage des Trois Gorges (en Chine) et à celui d'Itaipu (au Brésil), devant produire 11 000 MW, soit de quoi alimenter 20 millions de foyers brésiliens. Mais, comme dans bien d'autres cas, le gouvernement brésilien se fait rassurant : aucune terre autochtone ne sera inondée et les 2000 Amérindiens voisins du Xingu doivent se réjouir car ils obtiendront en compensation quelques écoles, hôpitaux et autres

infrastructures. On le constate, à une époque où, sous la poussée démographique et celle de l'urbanisation, la protection biodiversité et de la nature sont de grands enjeux, les gouvernants devraient redoubler de prudence dans leurs initiatives et se demander pour qui ces principes seront les plus coûteux et à qui ils bénéficient ?

L'ÉTUDE DES RELOCALISATIONS ET LEURS CAUSES

La littérature sur les relocalisations est substantielle. Elle l'est encore davantage si on y inclut des thématiques connexes comme celles des peuples dépossédés, exilés et réfugiés, autant de groupes meurtris par l'avènement de la modernité, classique ou alternative, mais à plus long terme aussi, victimes des conflits et des variations climatiques et environnementales. Il n'est guère possible dans un numéro comme celui-ci d'entrer dans la diversité de tous ces cas, mais nous avons souhaité offrir au lecteur un outil bibliographique afin d'aller plus loin.

Dans les Amériques, les cas de figures de relocalisations varient considérablement selon les contextes sociohistoriques locaux et régionaux, les motifs de ces déplacements demeurant multiples. Les déplacements les plus anciens résultent de la disponibilité du gibier et des guerres indiennes, certains groupes ayant quitté leurs territoires pour échapper à la pression guerrière et fratricide de leurs voisins. Les cas de certains groupes athapascans à l'ouest et des Wendats à l'est entrent en partie dans cette configuration.

Une autre grande vague de relocalisations s'est produite avec l'expansion des empires coloniaux, comme l'illustre le cas des entreprises connues sous le terme des « réductions ». Le Paraguay offre des exemples bien connus de ce processus. Au sein de ce numéro, Guillermo Wilde s'y est intéressé en analysant l'ethnogenèse des Guaranis du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e. Dans les réductions et les missions jésuites, les Amérindiens font l'objet d'une véritable ségrégation sur tous les plans : linguistique, social, résidentiel, administratif et politique, religieux, etc. Les groupes sont sédentarisés, mélangés, déplacés, assimilés. Et pourtant, les populations concernées offrent une forte et subtile résistance, répondant avec leurs propres stratégies. Avec la conquête des derniers territoires autochtones et les politiques concomitantes d'assimilation qui ont suivi la signature des traités, les exigences inhérentes au développement économique et social des populations majoritaires ont généré d'autres déplacements, souvent brutaux, des populations affaiblies par les guerres et les épidémies.

De ce point de vue, Joaquín Rivaya-Martínez examine le cas, homologue en Amérique du Nord, de San Carlos de los Jupes où, à la fin du XVIII^e siècle, des relocalisations sont orchestrées par les Espagnols. Sous diverses menaces, en effet, les Comanches avaient demandé au gouverneur du Nouveau-Mexique de les protéger en leur construisant un village. Portée par leur leader Paruanarimuco, la demande est exceptionnelle mais les troupes espagnoles voient l'occasion de sédentariser ces Amérindiens païens et

de les assimiler. Or, le village ne tiendra pas longtemps. Un peu plus tard, en 1788, les Comanches jupes le désert pour de multiples raisons. L'auteur montre bien ici comment ces Amérindiens ont su ainsi résister en entrant momentanément dans la logique de leurs conquérants.

Matthew Babcock a pour sa part, et de manière complémentaire, prolongé son travail ethnohistorique (Babcock 2009) et abordé la résilience des Apaches chiricahuas et mescaleros, face aux conquistadors espagnols qui souhaitaient en faire des agriculteurs et les sédentariser dans huit *establecimientos* le long de la frontière avec la Nouvelle-Espagne, à partir de 1786. L'auteur montre combien les réponses ont varié, certains Amérindiens répondant positivement et s'accommodant de ces nouvelles conditions de vie – ce seront les *Apaches de paz* –, tandis que d'autres, au contraire – et ils sont majoritaires –, feront preuve d'une plus forte résistance et de créativité face à l'hispanisation et à la christianisation. Ces derniers réaffirment ainsi leur indépendance et leur attachement au territoire.

En somme, dans tous les pays des Amériques, des groupes entiers ont été déplacés au nom d'impératifs décidés par les nations naissantes. Les États-Unis en offrent bien des illustrations (Peterson 2010). Que l'on songe aux Chérokis (Anderson 1992 ; Kleit 2002), aux Séminoles, aux Chactas, tous exilés de force par les autorités. *L'Indian Removal Act* (1830) en témoigne, les Indiens durent vite laisser de la place à la nouvelle civilisation naissante. À plusieurs reprises, on a invoqué la nécessité de développer ou d'étendre les réseaux de transport, comme la construction des lignes de chemins de fer. Dans ce numéro, c'est au Chili que Christophe Giudicelli montre comment les Calchaquis ont, eux, fait l'objet d'une véritable dénaturalisation, d'abord via des déportations massives mises en place en 1658-1659, ensuite via une entreprise de dénégation systématique, l'objectif demeurant bel et bien celui de les rendre invisibles. Ces solutions extrêmes n'ont bien entendu pas eu lieu qu'au Chili puisque de nombreux autochtones en ont fait les frais ailleurs, en Argentine par exemple.

LES MOTIFS DES RELOCALISATIONS ET LA RÉSILIENCE AUTOCHTONE

Jusqu'à assez tard au XX^e siècle, les gouvernements coloniaux et postcoloniaux n'ont pas cessé de faire reculer la présence indienne et de déplacer, si besoin est, tous les groupes qui vivaient dans certaines régions depuis des siècles. Un des résultats est sans aucun doute la déstructuration sociale, le bris des réseaux d'échange économique et l'éclatement des parentèles jusque-là souvent très étendues sur le territoire. La sédentarisation et l'enfermement dans les réserves accentuent, en effet, les problèmes d'inceste et l'implosion interne des sociétés autochtones, une observation qu'avait, jadis, bien relevée Claude Lévi-Strauss.

Au Canada, la sédentarisation forcée demeure l'un des plus grands traumatismes collectifs pour les autochtones. Ces drames expliquent directement bien d'autres phénomènes

comme les taux de suicide et un grand nombre de « problèmes sociaux », etc. Dans plusieurs cas, ces déplacements ont été orchestrés au nom de la préservation des derniers espaces dits naturels. La création des grands parcs naturels américains, par exemple, a fourni des raisons implacables au gouvernement pour déplacer et expulser les Amérindiens de ces régions (Keller et Turek 1998; Spence 1999; Burnham 2000; Nabokov et Lawrence 2004⁵).

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les mêmes gouvernements ont invoqué des motifs stratégiques ou la raison d'État pour déloger certains groupes, quitte à procéder de manière violente. Plusieurs bases militaires américaines ont été installées au beau milieu de territoires autochtones. Ces derniers ont alors été chassés, maltraités, à peine tolérés. Un exemple est celui des Unangans (Aléoutes), étudiés par D. Kohlhoff en 1995, et plus récemment par A. Chiron de la Casinière (2008), qui vient d'analyser la demande de pardon que le gouvernement fédéral américain leur a finalement adressée des décennies plus tard, après les avoir déportés brutalement de leurs îles en mer de Béring. De tels déplacements forcés se sont multipliés dans les années 50, comme de nombreux exemples en témoignent dans l'Arctique et dans le Subarctique. Un triste cas est celui des Inuits de Qanaaq qui ont failli tous disparaître lors de l'installation par les Américains de la base militaire de Thulé, au nord du Groenland (Brosted et Faegteborg 1985; Christensen et Sorensen 2001). Ainsi, tandis que les pouvoirs coloniaux établissaient leur souveraineté, celle des groupes autochtones des Amériques se voyait entièrement niée et bafouée (Grant 1991; Haake 2007; Krupnik et Chlenov 2007).

Dans les années 1950-1960, les gouvernements invitèrent les derniers nomades du Grand Nord à se regrouper dans des villages, quitte à employer la force et la ruse pour atteindre ces objectifs (Marcus 1992, 1995). Parfois, certaines populations, pensant qu'elles gagneraient en confort, répondirent favorablement à ces invitations. Pour d'autres, la perspective de vivre dans des maisons dures était bien reçue. Mais les chasseurs n'imaginaient pas toutes les conséquences que ces choix allaient impliquer, ni à quel point ces aventures se retourneraient ensuite contre eux. Parfois aussi, les populations disséminées en petits groupes n'eurent pas le choix. On leur enjoignit de rejoindre les nouvelles communautés, d'autant plus que les gouvernements firent affaire avec des truchements et des intermédiaires qui ne relayèrent pas toujours bien leurs intentions ni les conditions de ces accords. De tels flous apparaissent malheureusement dans la plupart des relocalisations canadiennes où les négociations entre les leaders locaux et les administrateurs des Affaires indiennes et du Nord ont été ambiguës, et les ententes, signées à la hâte et dans des circonstances troubles.

Enfin, partout en Amérique du Nord et au Canada, les déplacements de population furent orchestrés au nom d'une économie des coûts. Dans l'excellente étude que Marie Mauzé consacre ici aux Nakwaxd'axw et aux Gwa'salas de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique,

le lecteur découvre combien les autorités canadiennes ne voulaient plus de populations dites « arriérées ». Il fallait donc éduquer, scolariser, assimiler et urbaniser les bandes kwakwaka'wakw, mais toujours à moindre coût. Les déplacements s'accompagnent ainsi d'une rationalisation financière, de fusions de bandes et de familles, et de restructurations administratives. Les populations en ressortent fragilisées par de nouvelles dissensions et des tensions sociales, de grands gaspillages, mais qu'importe, on ne leur offre plus qu'une idéologie paternaliste et une assimilation accélérée (Tester et Kulchyski 1994; Samson 1999, 2003). Les exemples fourmillent, comme l'illustre encore le cas des Inuits et des Dènès sayisis abordé dans ce numéro par F. Laugrand, J. Oosten et U. Bilgen-Reinart. Dans tous ces cas, les autochtones ont dû livrer ensuite de lourdes et longues batailles pour survivre, récupérer leurs droits et reprendre le dessus.

La poussée des villes et des zones urbaines et industrielles a chassé de nombreuses populations vers des zones moins accessibles. Dans toutes les Amériques, l'urbanisation a ainsi laissé d'importantes séquelles et obligé de nombreux groupes autochtones à inventer de nouvelles stratégies de résistance ou de réception de la modernité. Une fois de plus, le cas des Wendats qui se sont établis à Québec est intéressant à observer, cette vaste transformation n'ayant pas pour autant fait disparaître les traditions commerciales huronnes ni leur volonté de se différencier. Dans le présent numéro, Bastien Sepúlveda examine en détail un autre exemple instructif de cette résilience urbaine en s'intéressant au cas des Mapuches du Chili. L'auteur adopte une perspective géographique et il examine successivement le processus historique de migration des Mapuches vers la ville, les formes d'inscription de cette société dans l'espace urbain pour suivre finalement la sphère associative mapuche dans ce même espace urbain. Plusieurs éléments apparaissent alors à la base de la résilience mapuche, comme la reconfiguration des réseaux migratoires autour de la ville, mais surtout l'apparition d'une véritable sociabilité autochtone urbaine qui s'observe dans cette vie communale, dans cette vie de quartiers autochtones et dans le dynamisme du réseau associatif. L'article montre bien comment l'identité ne se dissout pas mais se transforme et se réinvente, comment les institutions sociales participent à cette dynamique de recomposition identitaire et à la reformation d'un espace social actualisé.

Carolina Andrea Maidana en propose d'autres exemples du côté de l'Argentine où plusieurs groupes autochtones ont eux aussi beaucoup souffert des relocalisations. L'auteure analyse le cas des Qoms, victimes de l'urbanisation et de l'industrialisation, et qui se trouvent aujourd'hui disséminés dans des régions urbaines – autrefois simples paysans chasseurs du Chaco et de nos jours ouvriers et manœuvres sur les chantiers. Maidana montre comment les groupes ont été plusieurs fois dépossédés de leurs terres et comment leur société profondément déstructurée tente aujourd'hui de renaître. Dans ce contexte, les réseaux de parenté jouent un rôle décisif, le territoire,

lui, devenant une construction sociale dynamique qui permet la reconstruction des mémoires généalogiques et des identités.

SÉQUELLES DURABLES, MÉMOIRE ET RÉCONCILIATION

La politique canadienne d'assimilation et de sédentarisation a laissé de très lourdes séquelles en milieu autochtone. Les témoignages recueillis par la Commission royale sur les peuples autochtones en témoignent.

De nos jours, la réconciliation des peuples autochtones passe par un travail sur la mémoire, par le récit et souvent par la guérison. Un peu partout, des communautés demandent à pouvoir s'exprimer sur ces périodes mouvementées de leur histoire, à mieux comprendre les conditions dans lesquelles ces relocalisations ont été organisées et à ce qu'on reconnaisse leur rôle dans le long processus de dépossession et de réduction qu'elles ont vécu (Brice-Bennett 1994; Canada 1996; Petch 1998; Evans 2005). Dans certains cas, comme à Sanikiluaq (îles Belcher), explique ici Florence Dupré, la séparation des familles et le déplacement a eu de si lourdes conséquences sur l'organisation sociale des groupes et la construction des identités familiales, que ce passé est aujourd'hui à la base de nouveaux déplacements, parfois inverses, et de stratégies d'occupation et d'appropriation du territoire aux échelles communautaires et régionales spécifiques. À ce titre, dans la perception des victimes, les relocalisations sont vécues et analysables sur le mode de la répétition. Elles expriment un mépris bien implanté (Hernandez-Avila 1995), une étape de plus dans l'assimilation des peuples autochtones (Fixico 1986). Aujourd'hui, les communautés, et en particulier les aînés, veulent faire connaître ces drames aux plus jeunes générations à qui elles demandent de ne pas oublier sans toutefois nourrir de rancune à l'égard des sociétés dominantes contemporaines. Au-delà des excuses gouvernementales, il est vrai qu'un tel dispositif leur paraît le seul possible pour permettre la réconciliation (Brice-Bennett 2000; Laugrand, Oosten et Serkoak 2010). Non sans paradoxe, plusieurs de ces initiatives qui réunissent des aînés et des plus jeunes stimulent la transmission des savoirs et contribuent au dynamisme culturel de certaines communautés. Dans certaines régions, comme en Alaska, les autochtones deviennent d'ailleurs et à juste raison de plus en plus exigeants face à la préservation de leurs traditions. Selon Dowie (2010), il en va ainsi des Yupi'ks qui se disent prêts à payer le prix fort pour ne plus avoir à subir des relocalisations.

De l'autre côté, certains États semblent amnésiques. Armés de nouvelles ambitions, ces derniers poursuivent l'objectif de développer leurs économies. Ces drames du passé risquent ainsi de se reproduire. Dans les trois Amériques, l'exploitation des ressources naturelles reste l'une des causes les plus fréquemment avancées pour justifier les déplacements des populations, soit pour permettre l'exploitation des sites (mines, installation d'infrastructures hydroélectriques, etc.), soit pour y faire venir de la main-d'œuvre. Les premières entreprises de déplacements forcés des populations sont anciennes (cf. le cas des Sénécas

analysé par Bilharz 1998), mais elles ont augmenté partout sur la planète depuis les années 1960. Et aujourd'hui comme hier, toutes les raisons sont bonnes. Aux États-Unis, le gouvernement a ainsi prétexté des tensions entre les Navahos et les Hopis pour organiser leur déplacement. En 1974, le Congrès fit voter le « Navajo-Hopi Land Settlement Act » chargé de redéfinir leurs territoires respectifs. Finalement, la Navajo-Hopi Indian Relocation Commission (NHIRC) fut chargée de mettre en place une longue relocalisation qui a affecté plus de 10 000 personnes. Rapidement, les relocalisés découvrirent que c'était plutôt les ressources en charbon et en uranium qui intéressaient le gouvernement, un point que souligne bien le film *Broken Rainbow* (1985).

Au Canada, James Waldram (1988a et 1988b) de même que R.J. Preston (1982) ont jadis offert des études détaillées de la situation chez les Cris et les Métis avec le développement de l'hydroélectricité. Mais bien d'autres cas mériteraient des recherches. En Amérique du Sud, les cas sont tout aussi innombrables. Au Brésil, J. Foweraker (1981) évoque cette exploitation massive des terres indiennes, soit la *struggle for land*, qui désigne cette politique mise en place depuis les années 1930 et qui vise à pousser toujours plus loin la frontière. Robert Crépeau a rapporté le cas de plusieurs familles kaingangs transférées de force et de manière brutale dans la réserve de Xapeco en 1949 afin que leurs terres puissent être données à une compagnie forestière qui a exploité leurs arbres en y menant une entreprise de déforestation systématique. Témoin de ces mémoires, l'anthropologue a observé que les autochtones souhaitent aujourd'hui récupérer leurs terres afin d'y réaliser leur grand rituel de doubles funérailles (Crépeau, comm. pers., 30 avril 2012).

Bruce Albert (1992), lui, a bien étudié le cas du bassin amazonien où la politique d'exploitation des ressources naturelles ou, inversement, les politiques environnementales sont responsables de nombreuses relocalisations. Seth Garfield (2004) a forgé la notion « d'environnement nationaliste » pour mettre en perspective la création de plusieurs parcs brésiliens, dont le célèbre parc du Xingu créé en 1961, dans lesquels on a parfois regroupé de force des populations amérindiennes. Or, ces espaces donnent lieu à une véritable mise en scène des cultures où l'on fabrique à la fois de l'authenticité et des zones stratégiques indispensables au développement de l'État. Les autochtones de la Mésoamérique n'échappent pas à ces drames, comme le montre June Nash (2007) au Chiapas, où la privatisation de l'eau et le développement du capitalisme local ruinent non seulement la santé des populations mais également leurs pratiques rituelles, l'eau ayant de tout temps été considérée comme un don du ciel et non comme une marchandise.

On le constate, au Brésil comme au Canada et aux États-Unis (cf. Tamir 2009), les Amérindiens se sont trouvés coincés entre différentes actions : actions politiques et stratégiques, exploitation des ressources minières et hydroélectriques (Werner 1985; Mougeot 1986, 1989), ou

encore volonté nationale de préserver la nature⁶. En dépit des réponses souvent véhémentes des autochtones, de nombreuses relocalisations restent des plaies ouvertes, « des batailles infinies », pour reprendre l'expression de D. Posey (1996) à propos des Kayapos d'Amazonie. Ces drames sont susceptibles de nourrir bien des procès à venir.

Plusieurs auteurs du présent numéro offrent d'intéressantes études de déplacements liés à l'exploitation des ressources. Lionel Simon analyse le cas des déplacés de Media Luna en Colombie, décrivant l'ingéniosité des Wayüus face à l'arrivée de compagnies minières. Julie Hermesse a choisi l'Altiplano occidental du Guatemala pour y montrer les contraintes et les stratégies de mobilité que déploient les populations amérindiennes déplacées. La relocalisation prend ici une nouvelle forme avec cette gestion souvent violente et indifférente des travailleurs autochtones contraints de migrer vers les grandes exploitations agricoles destinées à l'exportation. Mal alimentés et sous-payés par manque de terres agricoles pour pouvoir se nourrir, ces groupes viennent grossir le rang des populations paupérisées victimes des plus grandes inégalités foncières.

Aujourd'hui, l'exploitation des ressources naturelles ou, au contraire et plus rarement, leur protection, demeurent encore souvent invoquées, comme l'attestent ces multiples cas de peuples menacés, déjà déplacés et réinstallés en Amazonie ou dans les régions nordiques du Québec à la suite de la construction de grands barrages. En somme, comme l'observe Escobar (2003 : 172) à partir d'une étude menée en Colombie, tous les déplacements observables semblent bel et bien indissociables d'une forme particulière d'organisation sociale apparue avec la conquête de l'Amérique et qui se nomme « la modernité capitaliste ». Il est vrai qu'au-delà des conquêtes, l'Étatisation et la bureaucratisation de la vie, mais aussi la croyance au progrès continu, à l'épanouissement des individus et à la nécessité de la rationalisation, apparaissent comme les moteurs les plus puissants de ces phénomènes. La facilité avec laquelle les États sont toujours prêts à envisager des relocalisations n'est, de ce point de vue, pas étonnante.

RELOCALISATIONS CANADIENNES

Du point de vue historiographique, si de nombreux travaux d'autochtonistes au Canada croisent et abordent un ou plusieurs aspects des relocalisations, des migrations forcées, du processus de sédentarisation et d'expropriations, peu de chercheurs se sont cependant lancés dans une comparaison de ces déplacements forcés qui s'ordonnent et se structurent autour d'éléments assez redondants. Sous l'effet combiné du réchauffement planétaire et de l'exploitation de nouvelles ressources, alimentaires ou énergétiques, en raison de la croissance continue de la population mondiale, les déplacements de population sont malheureusement promis à un « bel avenir ». Le Québec et le Canada figurent depuis longtemps au premier plan des pays concernés, l'exploitation systématique des ressources nordiques ne faisant que démarrer. Les cas de déplacements y sont légion depuis longtemps. En 1996, le

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones n'a pas manqué de rappeler ces faits, voyant là un dispositif central dans le processus de dépossession et d'assimilation des peuples autochtones du pays, pointant du même coup les valeurs paternalistes et les abus de pouvoir des administrateurs de l'époque. À cet égard, il suffit de s'intéresser aux histoires locales des différents peuples autochtones du pays pour constater l'omniprésence de ces relocalisations dans les communautés. Les Inuits du Nunavik, du Nunavut et du Labrador en ont souffert dès les années 1950 (Marcus 1992, 1995 ; Tester et Kulchyski 1994 ; Laugrand, Oosten et Serkoak 2010). Il en va de même pour les Cris, un peu plus tard, comme nous le rappelle James Waldram, qui a bien documenté, entre autres, le cas des habitants de Chemawawin (déplacés à Easterville en 1964) et de ceux de Rat Lake (déplacés en 1975), deux relocalisations où l'on a littéralement empilé les autochtones dans de nouvelles maisons, en raison de grands projets hydroélectriques (voir Waldram 1980, 1987 et 1988b). Les Innus ont eux aussi brutalement souffert de ces déplacements (Samson 1999 ; Dalsbo 2010), essayant aujourd'hui de se réappropriier ces espaces réels et imaginaires. Dans ce numéro, seul un auteur examine une relocalisation qui a eu lieu en Basse-Côte-Nord. Laurent Jérôme s'est ainsi arrêté au cas encore peu connu des Innus de Pakuashipi, déportés et sédentarisés à Unamen Shipu avec la complicité, ici, du missionnaire oblat A. Joveneau, qui espérait peut-être profiter de cette opportunité pour créer une nouvelle communauté chrétienne? Mais les cas sont bien plus nombreux, comme l'illustre par exemple l'étude d'Elisabeth Dalsbo (2010) qui décrit la relocalisation des Mushuau Innus du Labrador de 1948 à 2003. Ailleurs ce sont des Ojibwas qui ont été affectés par ces drames humains. Là comme ailleurs, le gouvernement a souvent fait miroiter à ces populations l'accès à de nouveaux services et à plus de confort. Or, les autochtones se sont retrouvés entassés dans des communautés exiguës, avec beaucoup trop de monde, s'exposant dorénavant à de nouveaux problèmes sociaux comme l'alcoolisme et la violence domestique. Il faut ajouter le cas des Attikameks avec l'exploitation de la rivière Gouin (L. Jérôme, comm. pers. 2011), celui des Dènès, des Cris... bref pratiquement tous les groupes autochtones du Canada! Aujourd'hui, avec la politique du Plan Nord du Québec, l'exploitation des ressources hydroélectriques ou minières laisse présumer que de nouveaux déplacements sont à prévoir sur le territoire canadien, avec les risques de voir se multiplier un jour ce qu'Albert (1992) et Geisler (2003 : 76) nomment les « expulsés » ou « les réfugiés écologiques » qui regroupent tous ces déplacés pour des raisons d'écologie ou de conservation environnementale. Paradoxalement, les différents articles de ce numéro n'abordent pas du tout cette question de la préservation de la biodiversité.

LES QUESTIONS QUE POSE CE NUMÉRO

À partir de plusieurs exemples tirés de différentes époques et régions des Amériques, nous proposons de revenir, dans le présent numéro, sur le processus même du déplacement ou de l'exil forcé en nous intéressant

aux réponses autochtones dont le spectre va de la résistance à la résignation qui s'accompagne bien souvent d'une revitalisation culturelle (actualisation des pratiques, etc.). Les relocalisations ont partout profondément marqué les mentalités mais force est de constater que de nombreuses victimes de ces opérations attendent encore les excuses des gouvernements. Dans d'autres cas, des compensations apportent un peu de baume mais elles n'effacent pas les traumatismes. En revanche, elles confortent les gouvernements à envisager d'autres opérations de ce type si nécessaire.

Espérons que ce numéro de *Recherches amérindiennes au Québec* permettra tout d'abord, de revenir sur le problème terminologique évoqué au tout début de cette présentation. Que signifient exactement les termes de « relocalisation », de « réinstallation », et ceux en anglais de *relocation* ou de *resettlement*? Que dissimulent ces euphémismes si l'on se fie aux témoignages douloureux des populations qui ont vécu ces événements? Comment les acteurs concernés nomment-ils ces déplacements, et de quelle manière ces derniers entrent-ils dans la mémoire collective? Inversement, comment les États modernes parviennent-ils, au nom d'injonctions générales – quand ils n'invoquent pas le bonheur des populations concernées –, à convaincre et à évincer des petits groupes, les rendant plus vulnérables à de nouveaux maux?

Ensuite, les différents exemples abordés doivent nous permettre de mieux évaluer chaque entreprise. Si certains déplacements sont âprement négociés, et jamais acceptés unanimement par la population, où se situent les zones d'achoppement et de controverse? Rappelons que de nombreux déplacements ressemblent plutôt à des déportations en bonne et due forme, à des transplantations. Comment sont donc planifiés ces déplacements, quels programmes sont élaborés pour leur mise en œuvre? Quel est le rôle des truchements, des chefs et des interprètes dans ces négociations? Les archives conservent-elles les traces de ces discussions? Comment les déplacements sont-ils vécus à plus long terme? Où se situe l'espace négociable pour qu'on accepte l'anéantissement du territoire des ancêtres qui y demeurent, ou la mise à mort programmée du gibier? Quels dispositifs sont nécessaires pour guérir et soigner les plaies causées par ces drames? Telles sont plusieurs des questions transversales que ce numéro examine à partir de plusieurs contextes. Les auteurs sollicités sont pour la plupart des historiens et des anthropologues. Ils s'intéressent à des thèmes aussi variés que les motifs officiels ou officieux de ces déplacements, à leur organisation et, surtout, à leurs effets à long terme. Ils examinent de quelle manière les États entrent souvent par la suite dans des démarches de dédommagements, d'indemnisations, de réparations, voire d'excuses et de pardon auprès des victimes.

L'originalité du présent numéro est enfin de tenir compte des initiatives que les peuples autochtones prennent pour faire face, surmonter ces traumatismes et rebondir. On se souvient du cas des Cris étudiés par

Robert Preston (1982) qui, en 1977, ont voulu consulter les esprits en ouvrant avec un rituel de festin de l'ours leur réunion avec les agents du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour savoir s'ils devaient ou non signer un accord de planification communautaire. Aujourd'hui, ce sont surtout les blessures – alcoolisme, rupture de l'échange, inceste, violence et tensions sociales – qu'il faut soigner par toutes sortes d'initiatives : excuses des gouvernements, création de fondations, développement des cercles de guérison, ouverture subséquentes de centres artistiques et culturels, réactivation des lieux de transmission des savoirs et des traditions, protection de certains sites et de la mémoire toponymique, expéditions de retour *in situ* avec des représentants des générations, etc. Mais comment les imaginaires conservent-ils les traces de ces traumatismes collectifs? À ce titre, on peut penser que certains groupes autochtones se sont résignés à la sédentarisation dans des réserves, mais qu'en contrepartie ils ont développé tout un imaginaire (artistique, politique ou prophétique) qui, lui, met l'accent sur le nomadisme, l'hybridité, la perméabilité, autant d'éléments qui permettent d'exprimer sur un autre registre ce que leurs ancêtres pouvaient ressentir sur les vastes territoires de jadis.

Enfin, si l'on admet que dans de nombreuses sociétés amérindiennes, les autochtones possèdent moins la terre que la terre ne les possède, comment les humains parviennent-ils, ou non, à maintenir leurs relations avec les non-humains, les défunts et les ancêtres présents sur ces espaces. Comment s'approprient-ils ou non les nouveaux espaces qui leur sont affectés?

Espérons que ce numéro atteindra donc son objectif, celui de parvenir, à partir de différentes expériences nord et sud-américaines, à mieux comprendre comment ces déplacements ont tout à la fois contribué à la déstructuration des individus et des sociétés autochtones, fragilisées sous les effets du développement économique et social des États qui les abritent, mais aussi à leur résilience, ces relocalisations ayant donné lieu, à l'occasion, à de surprenantes réactions qui témoignent de la grande ténacité des traditions autochtones.

Notes

1. Voir <<http://www.toupie.org/dictionnaire/relocalisation.htm>> (consulté le 15 mai 2012).
2. À certains égards, c'est toute la question de l'autochtonie qui apparaît en filigrane, chaque peuple déplacé, de force ou non, essayant de « faire du territoire » (Détienne 2006 : 14), d'investir un lieu en s'efforçant inmanquablement d'y établir, par des marques et des signes, son emprise et son ancrage.
3. Les estimations du nombre de personnes déplacées en raison de grands projets font froid dans le dos puisque pour, la seule période des années 1950 aux années 1990 (autochtones et non-autochtones compris), les chiffres seraient les suivants : 20 millions en Chine, 18,5 millions en Inde, 400 000 au Brésil, 300 000 en Turquie, 130 000 en Thaïlande (Cernea et Guggenheim 1993 : 2).
4. Pour une analyse des multiples effets des mégaprojets, ainsi que pour leur classement en catégories, voir Geller et Lynch (2003).

5. Poirier et Ostergren (2002) ont comparé les politiques de plusieurs États à cet égard.
6. Certains déplacements ont aussi généré des conflits entre les communautés (voir Aberle 1993 à propos des Navajos et des Hopis). Avec l'exploitation des territoires, ce type de conflits risque de se développer davantage dans les années à venir.

Remerciements

Ce numéro a été réalisé dans le cadre de plusieurs projets de recherche sur la résilience autochtone, et tout particulièrement d'un projet CRSH-ARUC intitulé *Habiter le Nitassinan mak Innu Asi. Paysages culturels, aménagements et gouvernance des milieux bâtis des collectivités innues du Québec*. Nous remercions son directeur André Casault, de même que tous les membres du projet qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à la production de notre numéro. Un grand merci enfin à Marie-Pierre Renaud qui nous a grandement aidé à effectuer la recherche documentaire et bibliographique nécessaire à la rédaction de cette introduction et à su produire une riche bibliographie sur ce thème. Nos plus vifs remerciements à Galo Luna-Penna ainsi qu'à Denys Delâge qui a commenté une version antérieure du texte et à Marie Mauzé qui a rédigé son article dans des conditions extrêmement difficiles.

Ouvrages cités

- ABERLE, David F., 1993 : « The Navajo-Hopi Land Dispute and Navajo Relocation », in M. M. Cernea et S. Guggenheim (dir.), *Anthropological Approaches to Resettlement: Policy, Practice, and Theory* : 153-200. Westview, Boulder.
- ALBERT, Bruce, 1992 : « Indian lands, environmental policy et military geopolitics in the development of the Brazilian Amazon: the case of the Yanomami ». *Development and Change* 23 : 35-70.
- ANDERSON, William L. (dir.), 1992 : *Cherokee Removal: Before and After*. University of Georgia Press, Athens.
- BABCOCK, Matthew, 2009 : « Rethinking the Establecimientos: Why Apaches Settled on Spanish-Run Reservations, 1786-1793 ». *New Mexico Historical Review* 84(3) : 363-397.
- BARR, William, 1977 : « Eskimo Relocation : The Soviet Experience on Ostrov Vrangelya ». *Musk-Ox* 20 : 9-20.
- BESSEL, Richard, et Claudia B. HAAKE (dir.), 2009 : *Removing peoples : Forced removal in the modern world*. Oxford University Press, New York et Oxford.
- BILHARZ, J.A., 1998 : *The Allegany Senecas and Kinzua Dam: Forced Relocation Through Two Generations*. University of Nebraska Press, Lincoln.
- BILLSON, Janet Mancini, 1990 : « Opportunity or Tragedy : The Impact of Canadian Resettlement Policy on Inuit Families ». *American Review of Canadian Studies* 20(2) : 187-218.
- BLACKHAWK, Ned, 1995 : « I Can Carry on From Here : The Relocation of American Indians to Los Angeles ». *Wicazo Sa Review* 11(2) : 16-30.
- BONE, Robert M., 1974 : *Eskimo relocation in Canada*. Saskatoon, Institute for Northern Studies, University of Saskatchewan, Saskatoon.
- BRICE-BENNETT, Carol, 1994 : *Dispossessed: The Eviction of Inuit from Hebron, Labrador*. CRPA et Labrador Institute of Northern Studies, Happy Valley, Ottawa.
- , 2000 : *Reconciling With Memories: A Record of the Reunion at Hebron 40 Years After Relocation*. Labrador Inuit Association, Nain.
- BRØSTED, Jens, et Mads FÆGTEBORG, 1985 : « Expulsion of the Great People. When U.S. Air Force came to Thule. An Analysis of Colonial Myth and Actual Incidents », in Brøsted et al., *Native Power: The Quest for Autonomy and Nationhood of Indigenous People* : 213-238. Universitetsforlaget, Bergen.

- BURNHAM, P., 2000 : *Indian Country, God's Country: Native Americans and National Parks*. Island Press, Washington.
- BURNS, Aušra, 2006 : « Moving and Moving Forward : Mushuau Innu Relocation from Davis Inlet to Natuashish ». *Acadiensis* 35(2) : 64-84.
- BUSSIDOR, Ila, et U. BILGEN-REINART, 1997 : *Night Spirits. The Story of the relocation of the Sayisi Dene*. Manitoba Studies in Native History, Winnipeg.
- CANADA, Gouvernement du, 1996 : *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Vol. 1, *Un passé, un avenir*. Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- CERNEA, Michael M., 1990 : *Le Déplacement involontaire et la réinstallation des populations dans les projets de développement. Directives générales pour les projets financés par la Banque mondiale*. Banque mondiale, Washington.
- , 1995 : « Intégration sociale et déplacements de populations : la contribution des sciences sociales ». *Revue internationale des sciences sociales* 143 : 107-131.
- , 2003 : « Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(1) : 39-48.
- CERNEA, Michael M., et Scott GUGGENHEIM, 1993 : *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice, and Theory*. Westview Press, Boulder.
- CHATTY, D., et M. COLCHESTER (dir.), 2002 : *Conservation and Mobile Indigenous Peoples. Displacement, forced settlement and sustainable development*. Berghan Books, New York.
- CHIRON DE LA CASINIÈRE, Annick, 2008 : *Entre éthique et politique : la demande de pardon adressée aux Unangan (Aléoutés) de l'Alaska par le gouvernement fédéral américain pour leur déportation au cours de la deuxième guerre mondiale*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- CHRISTENSEN, Kamilia, et Jeppe SØRENSEN, 2001 : « People of Uummannaq, or How to Silence a Minority, Telegram from Thule 3136 145/141 31/5/1953 ». *Humanity in Action*, Disponible sur Internet : <<http://www.humanityinaction.org/knowledgebase/13-the-forced-relocation-of-the-indigenous-people-of-uummannaq-or-how-to-silence-a-minority>> (consulté le 29 août 2011).
- DALSBO, Elisabeth Thøring, 2010 : « We were told we were going to live in houses ». *Relocation and housing of the Mushuau Innu of Natuashish from 1948 to 2003*. MA thesis, University of Tromsø. Disponible sur Internet : <<http://munin.uit.no/bitstream/handle/10037/2739/thesis.pdf?sequence=3>> (consulté le 19 septembre 2012).
- DENOV, Myriam, et Kathryn CAMPBELL, 2002 : « Casualties of Aboriginal Displacement in Canada: Children at Risk among the Innu of Labrador ». *Refuge* 20(2) : 21-33.
- DÉTIENNE, Michel, 2006 : *Comment être autochtone*. Seuil, Paris.
- DOWIE, M., 2010 : « Relocating Newtok. A Yup'ik village determined to preserve its cultural identity faces a costly move to higher ground ». *Orion Magazine* (nov/déc).
- ESCOBAR, Arturo, 2003 : « Déplacement, développement et modernité en Colombie du Pacifique ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(3) : 171-182.
- EVANS, Peter, 2005 : *Relocation and Resistance: Culture and Politics of the Inuit of Hebron and Nutak*. Ph.D. Thesis, University of Cambridge, Cambridge.
- FALARDEAU, Pierre, 1999 : *Les bœufs sont lents mais la terre est patiente*. VLB éditeur, Montréal.
- FIXICO, Donald L., 1986 : *Termination and Relocation: Federal Indian Policy, 1945-1960*. University of New Mexico Press, Albuquerque.
- FLETCHER, Christopher, 2005 : « Dystoposthesia : Emplacing Environmental Sensivities », in David Howes (dir.), *Empire of the Senses : The Sensual Culture Reader* : 380-396. Berg, Oxford.

- FOWERAKER, J., 1981 : *The Struggle for Land. A political Economy of the Pioneer Frontier in Brazil from 1930 to the Present Day*. Cambridge University Press, Cambridge.
- FRASER, Richard, 2010 : « Forced relocation amongst the reindeer-Evenki of Inner Mongolia ». *Inner Asia* 12(2) : 317-45.
- GARFIELD, Seth, 2004 : « A Nationalist Environment: Indians, Nature, and the Construction of the Xingu National Park in Brazil ». *Luso-Brazilian Review* 41(1) : 139-167.
- GEISLER, Charles, 2003 : « Les expulsés du jardin d'Eden : un nouveau problème ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(3) : 73-93.
- GELLER, Paul K., et Barbara D. LYNCH, 2003 : « Les mégaprojets, sources de déplacements ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(3) : 17-28.
- GRANT, Shelagh D., 1991 : « 'Their garden of Eden' : Sovereignty and suffering in Canada's High Arctic ». *Northern Perspectives* 19(1) : 3-29.
- HAAKE, Claudia B., 2007 : *The State, Removal and Indigenous Peoples in the United States and Mexico, 1620-2000*. Routledge, New York.
- HERNANDEZ-AVILA, Ines, 1995 : « Relocations upon Relocations: Home, Language, and Native American Women's Writings ». *American Indian Quarterly* 19(4) : 491-507.
- JACKSON, Deborah Davis, 2011 : « Scents of Place. The Displacement of a First Nations Community in Canada ». *American Anthropologist* 113(4) : 608-618.
- KELLER, R., et M. TUREK, 1998 : *American Indians and National Parks*. University of Arizona Press, Tucson.
- KLEIT, David Harlan, 2002 : *We Wanted the Land: The Cherokee Country during the Era of Removal and Resettlement*. Ph.D. Thesis, Duke University, Durham.
- KOHLER, Florent, 2008 : « Effets collatéraux des programmes de conservation sur le littoral brésilien ». *Études rurales* 181(1) : 75-88.
- KOHLHOFF, Dean, 1995 : *When the Wind Was a River: Aleut Evacuation in World War II*. University of Washington Press, Seattle.
- KRUPNIK, Igor, et Mikhaïl CHLENOV, 2007 : « The end of "Eskimo land": Yupik relocation in Chukotka, 1958-1959 ». *Études/Inuit/Studies* 31(1-2) : 59-81.
- LAUGRAND, F. J. OOSTEN et D. SERKOAK, 2010 : « 'The saddest time of my life'. The Ennadai Relocations (1950-58) ». *Polar Record* 46(237) : 113-135.
- LITTLEFIELD, Daniel, et James PARINS, 2011 : *Encyclopedia of American Indian Removal*. ABC-CLIO, Santa Barbara.
- MARCUS, Alan R., 1992 : *Out in the Cold. The Legacy of Canada's Inuit Relocation Experiment in the High Arctic 1953-1990*. IWGIA Document 71, Copenhagen.
- , 1995 : *Relocating Eden: The Images and Politics of Inuit Exile in the Canadian Arctic*. University Press of New England, Hanover.
- MOUGEOT, Luc J.A., 1986 : « Aménagements hydro-électriques et réinstallation de populations en Amazonie : Les premières leçons de Tucuruí, Para ». *Cahier des sciences humaines* 22(3-4) : 401-417.
- , 1989 : *Hydroelectric Development and Involuntary Resettlement in Brazilian Amazonia: Planning and Evaluation*. Cobham Resource Consultants, Edinburgh.
- NABOKOV, P., et L. LAWRENCE, 2004 : *Restoring a Presence: A Documentary Overview of Native Americans and Yellowstone National Park*. University of Oklahoma Press, Norman.
- NASH, June, 2007 : « Consuming Interests: Water, Rum, and Coca-Cola from Ritual Propitiation to Corporate Expropriation in Highland Chiapas ». *Cultural Anthropology* 22(4) : 621-639.
- PETCH, Virginia, 1998 : *Relocation and loss of homeland: the story of the Sayisi Dene of northern Manitoba*. Thèse de doctorat, University of Manitoba, Winnipeg. Disponible sur Internet : <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp02/NQ32015.pdf>> (consulté le 8 septembre 2011).
- PETERSON, Herman A., 2010 : *The Trail of Tears: An annotated bibliography of Southeastern Indian removal*. Scarecrow Press, Lanham.
- POIRIER, Robert, et David OSTERGREN, 2002 : « Evicting People from Nature: Indigenous Land Rights and National Parks in Australia, Russia and the United States ». *Natural Resources Journal* 42(2) : 331-352.
- POSEY, D.A., 1996 : « The Kayapó Indian protests against Amazonian dams: successes, alliances and un-ending battles », in C. McDowell (dir.), *Understanding Impoverishment: The Consequences of Development-Induced Displacement, Refugee and Forced Migration Studies* 2 : 123-135. Berghahn Books, Providence et Oxford.
- PRESTON, Richard James, 1982 : « The Politics of Community Relocation: An Eastern Cree Example ». *Culture* 2(3) : 37-49.
- SAMSON, Colin, 1999 : « The dispossession of the Innu and the colonial magic of Canadian Liberalism ». *Citizenship Studies* 3(1) : 5-25.
- , 2003 : *A Way of Life That does not Exist: Canada and then Extinguishment of the Innu*. Verso, London.
- SILBERLING, Louise S., 2003 : « Déplacement et quilombos à Alcântara (Brésil) : modernité, identité et territoire ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(1) : 157-169.
- SPENCE, Mark David, 1999 : *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of National Parks*. Oxford University Press, Oxford.
- SUI, Helen F., 2007 : « Grounding Displacement: Uncivil Urban Spaces in Post-Reform South China ». *American Ethnologist* 34(2) : 329-350.
- TAMIR, Orit, 2009 : « We Find Ourselves in the Middle: Navajo Relocation and Relocatee Host Conflicts ». *Practicing Anthropology* 31(2) : 35-39.
- TESTER, Frank J., et Peter KULCHYSKI, 1994 : *Tammarniit (Mistakes) : Inuit Relocation in the Eastern Arctic, 1939-63*. UBC Press, Vancouver.
- VANDERGEEST, Peter, 2003 : « Affectation des terres et déplacements de population induits par le développement au Laos ». *Revue internationale des sciences sociales* 175(1) : 49-59.
- WALDRAM, James B., 1980 : « Relocation and Political Change in a Manitoba Native Community ». *Canadian Journal of Anthropology* 1(2) : 173-178.
- , 1985 : « Hydroelectric Development and Dietary Delocalization in Northern Manitoba, Canada ». *Human Organization* 44(1) : 41-49.
- , 1987 : « Relocation, Consolidation and Settlement Pattern in the Canadian Subarctic ». *Human Ecology* 15(2) : 117-131.
- , 1988a : « Native People and Hydroelectric Development in Northern Manitoba, 1957-1987: The Promise and the Reality ». *Manitoba History* 15 : 39-44.
- , 1988b : *As Long as the Rivers Run: Hydroelectric Development and Native Communities in Western Canada*. University of Manitoba Press, Winnipeg.
- WERNER, Dennis, 1985 : « Psycho-Social Stress and the Construction of a Flood-Control Dam in Santa Catarina, Brazil ». *Human Organization* 44(2) : 161-167.